



VIDE GRENIER SAINT FIACRE
ÉPERNON
DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026



NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

N° DE PORTABLE.....

EMAIL (en MAJUSCULES svp)

.....@.....

JE DEMANDE LA RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

emplacement SANS VOITURE mètres X **4.50€** = €
(rue Grand Pont, rue Painlevé, Rue Bourgeoise ou Place Aristide Briand)

emplacement AVEC VOITURE emplacement de 5 mètres X **22.50€** = €
(uniquement avenue de la Prairie – minimum 5m par voiture)

Je veux compléter avecmètres X **4.50€** = €

Soit au **TOTAL**mètres pour la somme de €

Remarques éventuelles concernant l'emplacement :

.....
.....

JE TRANSMETS MON DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET PAR COURRIER :

Le paiement par chèque ou en espèces :

➤ Chèque de Euros à l'ordre de **COLLECTIF BASKET EGE**
sur la banque.....
n° de chèque

ou

➤ Espèce d'un montant de Euros

La photocopie de ma carte d'identité **RECTO VERSO** pour les particuliers ou de la carte d'immatriculation au registre du commerce pour les professionnels

Le règlement signé (voir au dos de ce document)

Tous ces éléments sont à adresser à
Entente Gallardon Epéron Basket – J. CANTELEUX
8 rue du Village – 28320 BAILLEAU ARMENONVILLE

**Une confirmation d'inscription vous sera transmise sous 8 jours à réception de votre dossier.
Sans réponse de notre part n'hésitez pas à nous contacter par mail : saintfiacre.epernon@gmail.com**

La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 septembre 2026.



REGLEMENT

- 1) Ce vide grenier est réservé aux particuliers et à quelques professionnels hors alimentaire (vente alimentaire non autorisée).
- 2) Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ni par mail mais uniquement par courrier ou par internet (Helloasso).
- 3) Les inscriptions transmises par courrier seront prises en compte à réception du dossier complet : bulletin d'inscription complété + règlement signé + copie carte identité + paiement.
- 4) Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué après le 1^{er} septembre 2026 sauf en cas d'annulation de l'évènement.
- 5) Les numéros d'emplacements seront uniquement communiqués aux exposants le dimanche matin dès leur arrivée à partir de 6 heures.
- 6) L'accès sera donné aux véhicules des exposants de 6h00 à 7h30 uniquement par le carrefour face au PMU, soit par la rue du Grand Pont (côté gare) soit par la rue Nouvelle du Sycomore (côté Saint Hilarion) sauf pour les personnes ayant réservé un emplacement devant chez eux.
- 7) Le placement se fera de 6h00 à 7h30 et le remballage à partir de 18h00.
- 8) Aucun véhicule ne pourra stationner derrière les stands (sauf Avenue de la Prairie avec un emplacement minimum de 5 mètres) et devra évacuer avant 8h00.
- 9) Toute place réservée et non occupée à 7h30 ne sera pas remboursée et pourra être réattribuée.
- 10) L'exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est réservé, à ne pas faire déborder les objets de la surface de son stand (1 mètre maximum sur la route) et à garder libre les passages réservés aux secours.
- 11) L'interdiction est faite à tous les exposants d'accrocher ou de suspendre des articles sur les murs, volets et clôtures.
- 12) L'ouverture du vide grenier aux visiteurs se fera à 8h.
- 13) A son départ, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, sans déchets. Des containers et sacs-poubelles seront à disposition. Les objets invendus ne peuvent être laissés sur place.
- 14) Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, suite à leur manipulation, leur installation ou par une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation.
- 15) La location des emplacements est nominative et toute sous-location de stand est interdite.
- 16) Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à un exposant qu'ils jugeraient ne pas s'inscrire dans l'esprit d'un « vide grenier » à tout moment de la manifestation sans remboursement de ses frais de participation.
- 17) La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité.
- 18) La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 septembre 2026.
- 19) Le mètre linéaire passera à 8 € pour les personnes se présentant le jour du vide grenier sans réservation sous réserve d'emplacements libres.

Je soussigné(e)

déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement, à le respecter et à ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).

Date et signature :